

# Options de résolution pour les employés de POLAIRE



Les conflits sont une source de stress



Les conflits peuvent vous démotiver au travail



Les conflits peuvent nuire à la qualité de votre travail



Notre objectif

Assurer un milieu de travail qui favorise le bien-être psychologique des employés

## Des ressources s'offrent à vous!

### Vous avez besoin d'aide pour gérer un conflit?

#### Faites appel au Bureau de l'ombudsman de la santé mentale et du mieux-être des employés

Communiquez avec l'ombudsman, Mario Baril, ou l'ombudsman déléguée, Ève Nadeau. Pour que votre démarche demeure confidentielle, utilisez cette adresse de courriel : [ombud@canada.ca](mailto:ombud@canada.ca).

À titre de professionnel externe et neutre, un **praticien en résolution de conflits** peut vous aider à gérer un conflit et à y trouver une solution. Les employés de POLAIRE ont accès à un système de gestion informelle des conflits. Pour utiliser ces services, veuillez écrire à [ic.cper-prc.ic@canada.ca](mailto:ic.cper-prc.ic@canada.ca).

### Vous avez l'impression de ne pas bénéficier d'un traitement équitable?

#### Griefs

Le formulaire de présentation d'un grief peut être trouvé sur l'intranet de POLAIRE, sous Formulaires – Ressources humaines - Formulaire de présentation d'un grief.

[Ressources humaines](#) | [Intranet de POLAIRE](#)

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [Politique sur la gestion des ressources humaines](#).

### Vous avez été victime d'un acte de violence ou de harcèlement?

Les employés qui sont victimes ou témoins d'un acte de violence ou de harcèlement dans le lieu de travail doivent signaler la situation à leur gestionnaire ou au **destinataire désigné à POLAIRE**, la directrice exécutive des Services ministériels.

### Vous avez besoin d'un espace sûr pour signaler des actes répréhensibles?

Le **Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada** du Canada enquête sur les actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et aide à protéger de toutes représailles les dénonciateurs et ceux qui participent aux enquêtes. Pour en savoir plus sur le Commissariat ou connaître la procédure à suivre pour signaler un acte répréhensible ou déposer une plainte en matière de représailles, visiter le site <https://www.psic-isp.gc.ca>.

### Vous avez besoin d'autres conseils ou d'appui?

- Avez-vous parlé de ce que vous vivez à **vos** gestionnaire? Il ou elle peut vous aider à résoudre une source d'inquiétudes ou un conflit au travail.
- Le **Programme d'aide aux employés (PAE)** est là pour vous apporter une aide psychologique en toute confidentialité : composez le 1-800-268-7708.
- Découvrez des conseils et visionnez des vidéos sur le mieux-être sur le site **LifeSpeak**. Pour en savoir plus, rendez-vous à [Canada.lifespeak.com](http://Canada.lifespeak.com) (mot de passe : Canada).
- Vos avantages sociaux médicaux comprennent des services de psychologie et de counseling.
- Vous ne savez pas quelle option vous conviendrait le mieux? Consultez les RH à [HR\\_HR@polar.gc.ca](mailto:HR_HR@polar.gc.ca).